

Rapport P-510 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 29 avril 2024: «Contre le projet de destruction du temple de Champel».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 1^{er} octobre 2024,
dans le rapport P-510 A)

Le Conseil municipal décide de classer la pétition P-510 le 1^{er} octobre 2024.